



Evaluation à mi-parcours du programme

« Plus d'enfants avec un handicap sensoriel ont accès à un enseignement inclusif de qualité durant tout le cursus scolaire », mis en œuvre au Sénégal dans sa composante « Plus d'enfants avec un handicap visuel ont accès à un enseignement dans 4 régions du Sénégal »

RAPPORT PROVISOIRE

Soumissionnaire:

Cabinet Sen Ingénierie Consult

Téléphone: (221) 33 832.61.12 – (221) 77 060 97 92

Boîte Postale : 8027 PCH8 Dakar Grand Yoff

E-mail: seningerieconsult@gmail.com / lamaison28@gmail.com

Présenté par

- 1- Mor THIAM, Socio-économiste spécialiste dans les conduites d'évaluation de projets**
- 2- Talla GUEYE, Expert Planificateur-Environnementaliste Spécialiste en suivi-évaluation de projet**

TABLES DES MATIERES :

SIGLES ET ABBREVIATIONS	3
RESUME EXECUTIF.....	4
I.INTRODUCTION GENERALE.....	9
1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ÉVALUATION.....	9
1.2. OBJECTIFS ET CHAMP DE L'ÉVALUATION.....	9
II. BREVE DESCRIPTION DU PROGRAMME QUINQUENNAL 2017-21/OS2	11
2.1. CONTEXTE D'INTERVENTION DU PROJET	11
2.2. LES BENEFICIAIRES ET ZONES D'INTERVENTION DU PROJET	12
2.3. PARTIES PRENANTES AU PROJET	12
2.4. STRATEGIE D'INTERVENTION DU PROJET.....	13
III. METHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION	14
IV.RESULTATS DE L'ÉVALUATION.....	15
4.1. PAR RAPPORT A LA PERTINENCE ET A LA COHERENCE.....	15
4.2. PAR RAPPORT A L'EFFICACITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET SHC/INEFJA	22
4.3. LES IMPACTS DU PROJET :	29
4.4 PAR RAPPORT A LA DURABILITE	32
4.5. PAR RAPPORT AUX QUESTIONS TRANSVERSALES.....	36
V. CONCLUSION, LECONS APPRISES ET RECOMMANDATIONS	40
CONCLUSION	40
LEÇONS APPRISES.....	41
RECOMMANDATIONS	42
ANNEXES.....	45

LISTE DES TABLEAUX :

TABLEAU N° 1: CORRESPONDANCE ENTRE LES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET LES VARIABLES D'INTÉRÊT	10
TABLEAU N° 2: NOMBRE ET TYPES D'ACTEURS INTERROGES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
TABLEAU N° 3: REPARTITION PAR REGION DES ECOLES ET CLASSES.....	23
TABLEAU N° 4: LE NIVEAU DE REALISATION OBJECTIFS ET DES RESULTATS.....	26

SIGLES ET ABBREVIATIONS

A.E. I. Z	Association des Enseignants pour l'Education inclusive de Ziguinchor
A.I.M.A.Z.E	Association inclusive des Malvoyants et Aveugles de Ziguinchor
A.P.E.E.C	Association des Parents d'Elèves pour l'Education inclusive en Casamance
A.V.D.C	Association des Déficients visuels de la Casamance
A.R.A.S	Association pour la Renaissance des Aveugles
A.V.D.C.	Association des déficients Visuel de la Casamance
A.V.S.	Auxiliaires de Vie Scolaire (Ce sont des personnes formées pour devenir des enseignants mais ne sont pas encore en fonction)
C.A.U.S.E.	Convergence des Aveugles pour l'Unité, la Solidarité et l'Entraide
C.O.S.Y.D.E.P	Coalition des Organisations en Synergie pour la Défense de l'Education publique
C.T.R.	Conseiller technique régional chargé de la construction
D.C.S.	Direction des Constructions scolaires
D.G.D.	Direction générale de la Coopération au Développement et de l'Aide humanitaire
E.D.V	Enfants Déficients Visuels
E.H.V	Enfant avec un handicap visuel
E.P.T	Education Pour Tous
H.I	Humanité Inclusion
I.A.	Inspections d'Académies
I.E.F	Inspections de l'Education et de la Formation
I.N.E.FJA	Institut National d'Education et de Formation des Jeunes aveugles
I.O.V.	Indicateurs Objectivement vérifiables
I.R.A.	Inspecteur régional d'Académie
L.O.S.	Loi d'Orientation sociale
M.E.N.	Ministère de l'Education nationale
M.P.S.A.S.	Mouvement pour le Progrès social des Aveugles du Sénégal
M.S.A.S.	Ministère de la Santé et de l'Action sociale
O.D.D.	Objectifs de Développement durable
O.M.D.	Objectifs du Millénaire pour le Développement
O.N.G.	Organisation non Gouvernementale
O.P.E.	Organisation de parents d'Elèves
O.P.H.	Organisation des Personnes handicapées
P.A.Q.U.E.T.	Programme pour l'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence
P.D.E.F.	Programme Décennal pour l'Education et la Formation
R.B.C.	Réadaptation à Base communautaire
R.G.P.H.A.E.	Recensement général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
S.H.C.	Sensorial Handicap Coopération
T.O.C.	Theory of Change
U.N.A.S.	Union nationale des Aveugles du Sénégal
V.A.D.	Visite à domicile

RESUME EXECUTIF

L'OS 2 du programme DGD 2017-2021, objet de la présente évaluation, est mis en œuvre au Sénégal depuis 2017 et couvre les régions de Kaolack, Thiès, Saint-Louis et Ziguinchor. La stratégie d'intervention du programme au Sénégal repose sur l'aménagement d'une classe transitoire pour l'EDV avant son intégration dans la classe inclusive. Diverses méthodes et sources d'investigation aux fins de triangulation des données et d'exhaustivité des informations rapportées ont été mobilisées. Il s'agit de la revue documentaire, des entretiens individuels, des séances de focus group avec les bénéficiaires, des recueils de témoignages auprès des parents et élèves et de l'observation des comportements des EDV durant les focus group. Au total, une cinquantaine d'acteurs pédagogiques, 15 EDV avec leurs parents ont été interviewés.

Les constatations de l'évaluation sont faites par rapport aux critères suivants :

- **Par rapport à la pertinence et à la cohérence**

Le projet qui vise une éducation inclusive par la promotion de l'accès des EDV à un enseignement de qualité est en droite ligne avec les ODD, notamment l'ODD n°4, visant l'éducation des enfants avec un handicap. L'objectif de développement du projet « *Les enfants avec un handicap visuel ont accès à un enseignement inclusif de qualité dans 4 régions du Sénégal* » sert aussi les objectifs nationaux en matière d'éducation et de formation (PSE, PAQUET et la loi d'orientation sociale). Le choix des quatre (4) régions et des écoles abritant le dispositif du projet est fait à partir d'une démarche de co-création et de co-formulation. L'absence d'une offre de formation adaptée aux EDV a été à la base du choix des régions, excepté la région de Thiès qui abrite l'INEFJA. Pour le choix des écoles pilotes, deux types de critères ont été mis en avant, d'une part le lieu et la nature des infrastructures d'accueil et, d'autre part les compétences et qualités du personnel d'encadrement.

Le support institutionnel de pilotage et de mise en œuvre du projet, reposant sur le recours à l'INEFJA reconnue comme institution publique rattachée au MEN, présente plusieurs avantages : (i) l'implication de fait des autorités académiques en l'occurrence le MEN qui a mis à disposition le personnel du projet, (ii) la capitalisation de l'expertise et du capital d'expérience de l'INAFJA, reconnue en 2017 par le MEN

comme troisième meilleure école d'excellence et (iii) la mise en place de conditions favorables à la durabilité des résultats du projet avec l'implication active des autorités dès le départ. Le modèle de scolarisation des EDV développé par le projet, reposant sur un enseignement inclusif avec une classe transitoire dans chacune des régions, permet l'acquisition d'un certain nombre de prérequis en termes de mobilité, de maîtrise préalable du braille et d'intégration sociale des EDV.

○ **Par rapport à l'efficacité de la mise en œuvre du projet**

Les quatre (4) résultats attendus du projet sont en train d'être atteints. En ce qui concerne le résultat 1 relatif à la mise en place d'infrastructures et équipements accessibles et utilisables, ces derniers ont été réceptionnés sans réserve dans les différentes régions d'intervention. La satisfaction des enseignants par rapport au mobilier et équipements affiche un taux de 90%. Pour le résultat 2 relatif à la mise à disposition d'un personnel d'encadrement compétent, les statistiques du dispositif de suivi-évaluation du projet indiquent que 52 acteurs pédagogiques impliqués dans le projet ont bénéficié de renforcement de capacités dans le domaine de l'éducation inclusive. Relativement au résultat 3 lié à la mise en place d'un environnement de facilitation des EDV, des actions de sensibilisation, de concertation, d'échange et d'orientation stratégique avec plus de 244 sorties ont été réalisées jusqu'ici. Selon les données de suivi-évaluation du projet, un peu plus de 87,5% des EDV bénéficiaires sont soutenus par leur entourage dans leur cursus scolaire. Enfin, pour le résultat 4 portant sur la coordination et la gestion du projet, il a été noté que les ressources humaines et matérielles mises à disposition du projet sont compétentes. Cela a été rendu possible pour deux raisons : un bon choix de profil du personnel recruté et les nombreuses formations reçues par le personnel du projet en matière de planification et de gestion de projets. Malgré cette bonne performance, il y a lieu de noter que les activités du projet sont orientées exclusivement vers l'objectif d'asseoir un enseignement de qualité aux EDV dans les 4 régions d'intervention actuelles et que l'aspect répliquabilité et généralisation du modèle d'éducation inclusive qui est en train d'être expérimenté est quasi-absent de la logique d'intervention du projet.

○ **Par rapport à l'impact du projet**

Divers changements sur les bénéficiaires directs et indirects sont imputables au projet en plus des bons résultats scolaires engrangés. Le premier effet induit a trait au changement de comportement des parents qui croient désormais en la possibilité

et en la faisabilité de la scolarisation des EDV sans compter que les EDV ont acquis la capacité à s'orienter dans leur environnement physique et à se déplacer sans l'aide d'autrui. Chez les autres composantes de la communauté scolaire, des changements sont aussi notés : (i) l'acquisition de connaissances et la maîtrise de la pratique du braille par les enseignants, (ii) une plus grande attention des enseignants vis-à-vis des enfants présents en classe, (iii) le changement positif de comportement des enfants voyants par rapport aux EDV perçus désormais comme des enfants 'normaux' surtout avec les résultats scolaires qu'ils ont et (iv) une stimulation chez les enfants voyants qui cherchent à égaler leur camarade EDV.

- **Par rapport à la durabilité**

La question de la durabilité est appréciée à plusieurs niveaux :

- la durabilité technique : L'intervention veille à garantir la durabilité technique au vu des nombreuses formations et accompagnement important dispensés; elle pourrait toutefois être renforcée par la mise en place d'un système de motivation du personnel de l'INEFJA et des enseignants qui se justifie d'ailleurs par le surcroît de travail qu'ils effectuent.
- La durabilité physique : La bonne qualité des matériaux utilisés pour la construction des infrastructures et les matériels acquis garantissent leur durabilité. Toutefois, une bonne partie des outils pédagogiques est importée et pour éviter des ruptures dans l'approvisionnement, il y a lieu de réfléchir sur les possibilités de fabriquer ces éléments sur place. Des initiatives dans ce sens sont amorcées et méritent d'être encouragées.
- la durabilité financière et économique : Des pistes sont avancées pour assurer la durabilité financière et économique. Il s'agit d'intensifier les VAD en vue de permettre aux familles d'obtenir la carte d'égalité des chances qui offrirait aux parents des accès à beaucoup de services sociaux de base (santé gratuite, éducation, etc). Nous recommandons également de promouvoir des activités génératrices de revenus pour les familles.

- **Par rapport aux questions transversales**

Pour les volets partenariat et complémentarités, le projet a mis en place un partenariat diversifié avec : (i) les institutions étatiques au niveau national et local qui a permis de mettre à disposition un personnel d'encadrement compétent, mais

aussi la rapidité d'exécution dans les constructions, (ii) les Associations, les ONG locales et internationales (MPSAS, la CAUSE, les Comités RBC (Réhabilitation à Base Communautaire), ARAS, le Lions Club Sénégal, la Fondations Henry Jay, L'association belge La Bouillonnante, etc.) qui ont participé à l'identification des EHV, soutenu le projet par des appuis ponctuels et/ou contribué à des actions de plaidoyer auprès des autorités.

Recommandations principales de l'évaluation

A l'attention de SHC :

(i) Appuyer au plan financier et matériel les OPH et OPE dans leur fonctionnement et dans leur mise en relation avec les ONG et réseaux qui s'activent dans l'assistance des EDV et (ii) Prévoir dans la prochaine programmation un volet relatif à l'adoption et à la mise à l'échelle du modèle d'éducation inclusive par les autorités.

A l'attention de l'INEFJA

(i) Travailler avec les IA et les IEF pour anticiper l'identification des enseignants inclusifs et pour leur maintien dans le dispositif durant tout le cycle, (ii) Renforcer les compétences des enseignants des classes inclusives par la formation continue, (iii) Instaurer des rencontres d'échanges entre enseignants des classes transitoires et classes inclusives, (iv) Développer un plaidoyer auprès du Ministère en charge de l'action sociale pour l'obtention de la carte d'égalité des chances par les EDV, (v) Accentuer le plaidoyer auprès des mécènes pour la prise en charge intégrale du transport des EDV, (vi) Former des relais au sein des familles pour l'accompagnement des EDV, (vii) Promouvoir l'implication des collectivités locales, les OPH et les ONG dans le règlement du problème des familles d'accueil des EDV, (viii) Organiser des caravanes de sensibilisation sur l'éducation inclusive dans les différentes régions d'intervention, (ix) Intégrer dans l'agenda du projet des rencontres avec les institutions de la République (Assemblée Nationale, CESE, etc.).

A l'attention des autorités étatiques

(i) Instituer une indemnité différentielle pour le personnel engagé dans l'éducation inclusive des EDV ; (ii) Mettre en place un cadre de concertation entre les institutions étatiques, le projet et les OPH pour booster la communication et l'exécution des activités du projet, (iii) Renforcer les capacités des OPH par des AGR et des appuis

institutionnels, (iv) Instituer des prix d'excellence et d'encouragement pour les élèves, les meilleurs enseignants et meilleure écoles inclusives.

I.INTRODUCTION GENERALE

1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L’EVALUATION

Le programme DGD 2017-2021 intitulé « **Plus d’enfants avec un handicap sensoriel ont accès à un enseignement inclusif de qualité durant tout le cursus scolaire** » mis en œuvre au Burkina Faso et au Sénégal, est une suite logique des interventions antérieures de Sensorial Handicap Coopération (SHC).

Au Sénégal, le programme prévu pour cinq (5) ans, intervient depuis 2017 dans les régions de Kaolack, Saint-Louis, Thiès, et Ziguinchor sous la gestion et la coordination de SHC et de son partenaire local, l'Institut National d'Education et de Formation des Jeunes Aveugles (INEFJA) de Thiès. A mi-chemin de sa mise en œuvre, et conformément aux exigences du bailleur, SHC a décidé d’évaluer le niveau de performance atteint. L’évaluation se devait aussi de proposer au besoin des améliorations de la théorie du changement et du champ d’intervention actuel du projet en termes de couverture géographique et de thématiques d’intervention.

Le présent rapport expose les résultats de l’évaluation à mi-parcours du programme. Il est structuré en cinq (5) parties à savoir : (i) l’introduction générale ; (ii) une brève présentation du projet (iii) la méthodologie de l’évaluation ; (iv) les résultats de l’évaluation et (5) la présentation des conclusions, leçons apprises recommandations.

1.2. OBJECTIFS ET CHAMP DE L’EVALUATION

L’évaluation à mi-parcours du programme DGD 2017 – 2021 au Sénégal comporte deux dimensions : une dimension évaluative proprement dite et une dimension prospective.

La **première partie** de l’évaluation s’est concentrée sur les trois (3) critères CAD suivants : l’efficacité, la pertinence et la durabilité auxquels se sont ajoutés des critères de cohérence, de coordination et de complémentarité. Pour chacun de ces critères d’évaluation, des recommandations pertinentes et opérationnelles et des leçons apprises sont formulées en vue d’améliorer la trajectoire actuelle du programme, mais également d’alimenter la réflexion stratégique en cours pour les interventions futures de SHC au Sénégal et ailleurs. Les questions d’évaluations et

les variables d'intérêt y afférentes auxquelles les évaluateurs se sont attelés à répondre sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau n° 1 : Correspondance entre les critères d'évaluation et les variables d'intérêt

Critères d'évaluation	Variables d'intérêt
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> ○ Correspondance entre la stratégie d'intervention de SHC et les stratégies locales et nationales en matières d'intégration des EDV; ○ Appreciation des modalités de choix des 4 régions d'intervention; ○ Pertinence d'une extension du projet dans d'autres régions et du domaine d'intervention (autres que la cécité) en rapport avec les priorités des populations; ○ Pertinence du secteur d'activités reposant sur l'appui pédagogique et les conditions d'apprentissage; ○ Appréciation du renforcement de la dimension médicale en termes de soins de santé et des capacités des familles par le biais d'un accompagnement à la pratique d'activités génératrices de revenus; ○ Pertinence du choix de l'INEFJA à titre de partenaire à caractère étatique et de sa continuité éventuelle en cas d'élargissement des secteurs d'intervention du programme; ○ Pertinence du point de vue socioéconomique et pédagogique des classes transitoires et de leur annualité pour la maîtrise des enseignements qui y sont dispensés;
Efficacité	<ul style="list-style-type: none"> ○ Niveau d'atteinte des objectifs du projet à mi parcours; ○ Facteurs explicatifs de l'atteinte ou de la non-atteinte des résultats; ○ Contraintes à la réalisation des changements attendus; ○ Identification des effets positifs et négatifs éventuels; ○ Appréciation de la théorie du changement; ○ Mesure du niveau de satisfaction des parents et des élèves et l'appréciation des enseignants sur l'encadrement des enfants, des inspecteurs, et des camarades de classe; ○ Appréciation des aspects pédagogiques en analysant les avancées et les limites du modèle d'intervention ○ Identification des pistes d'amélioration et formulation des recommandations opérationnelles d'amélioration du dispositif favorable à l'atteinte des résultats.
Durabilité	<ul style="list-style-type: none"> ○ Appréciation l'existence des mécanismes de durabilité économique, financière, sociale et technique favorables au maintien des changements de comportement induits par le projet; ○ Identifier les relais locaux d'appui pour la durabilité technique du projet; ○ Identifier le système d'accompagnement approprié à mettre en place en faveur des familles pour les rendre capables d'assurer les frais de scolarité des EDV.
Cohérence, complémentarité et coordination	<ul style="list-style-type: none"> ○ Cohérence et Complémentarité du programme (OS2) avec les interventions des autres acteurs : ONG nationales et internationales, les services déconcentrés des Ministères (actions sociale, IEF, EN etc), les collectivités territoriales et les services de santé. ○ Adéquation et adaptation de la gestion du projet à tous les niveaux; ○ Adéquation de la gestion des RH; ○ Pistes d'amélioration en faveur d'un renforcement de l'efficacité passant par une meilleure coordination avec d'autres acteurs.

La deuxième partie, prospective, consistait à évaluer la stratégie future du projet dans tous ses aspects à savoir : le ciblage géographique et thématique du programme, les activités couvertes par le programme, le mode opératoire basé sur la mise en œuvre de classes transitoires et le dispositif institutionnel et opérationnel de mise en œuvre du programme.

II. BREVE DESCRIPTION DU PROGRAMME QUINQUENNAL 2017-21/OS2

2.1. CONTEXTE D'INTERVENTION DU PROJET

Face à la problématique de prise en charge de la scolarisation des enfants vivant avec un handicap et en rapport avec la volonté politique de plus en plus affirmée du Sénégal de favoriser l'éducation inclusive, plusieurs initiatives sont prises par les autorités étatiques avec l'appui des partenaires techniques et financiers depuis 2000 dont le Programme Décennal pour l'Education et la Formation (PDEF)¹, la nouvelle lettre de politique générale pour le secteur de l'éducation et de la formation, le programme pour l'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence (PAQUET-EF 2013-2025) destiné à consolider les acquis du PDEF et la loi d'orientation sociale (LOS) pour la promotion et la protection des droits des personnes handicapées votée depuis le 26 mai 2010 et qui promeut, entre autres, l'éducation des enfants handicapés dans les écoles ordinaires.

C'est dans ce contexte que Sensorial Handicap Cooperation (SHC) qui soutient les personnes porteuses d'une déficience sensorielle, en particulier les enfants aveugles, malvoyants, sourds et malentendants, a initié le programme quinquennal DGD 2017-2021 intitulé « *Plus d'enfants avec un handicap sensoriel ont accès à un enseignement inclusif de qualité durant tout le cursus scolaire* » mis en œuvre au Sénégal et au Burkina Faso. La composante du programme au Sénégal porte sur l'OS 2 intitulé « *les enfants avec un handicap visuel ont accès à l'enseignement inclusif de qualité dans 4 régions du Sénégal* ».

¹ Programme Décennal de développement de l'Education et de La Formation (PDEF) du Sénégal / Evaluation du PDEF Abdoulaye DIAGNE (http://fastef.ucad.sn/PEnfance/lect_thioune1.pdf) Revue petite enfance n°00 Avril 2013 Article Sud Quotidien Pape Ibrahima Balde : Quand le PDEF fait mieux que le PAQUET (<http://www.sudonline.sn/quand-le-pdef-fait-mieux-que-le-paquet-a-44458.html>) 16/082019

2.2. LES BENEFICIAIRES ET ZONES D'INTERVENTION DU PROJET

Le projet DGD 2017-21 couvre 4 zones d'intervention au Sénégal : Kaolack, St Louis, Ziguinchor et St Louis.

Les bénéficiaires du projet sont :

- **Bénéficiaires directs :**
 - 160 enfants avec un handicap visuel (en âge d'être scolarisés dans l'enseignement primaire) ;
 - 30 encadreurs pédagogiques (enseignants des classes transitoires, des classes inclusives, directeurs d'écoles, inspecteurs)

- **Bénéficiaires indirects :**
 - La population des zones dans les 4 zones d'intervention du projet (Kaolack, St Louis, Ziguinchor et St Louis);
 - L'équipe de projet (en termes de renforcement de capacités) : 4 formateurs, 1 gestionnaire de projet et 1 assistant administratif et financier ;
 - L'entourage des EDV (familles biologique, familles d'accueil, tuteurs, etc.)
 - Les autorités locales/ le ministère de l'Education

2.3. PARTIES PRENANTES AU PROJET

La mise en œuvre implique plusieurs acteurs :

- SHC : en tant que coordinatrice de l'action ;
- INEFJA : le partenaire principal de mise en œuvre du projet;
- Les Directions et le personnel des écoles inclusives : Lieutenant Alioune Badara Diallo de Ziguinchor- Ndangane 3 à Kaolack- Serigne Assane FALL à Thiès et Boly DIAW à Saint-louis ;
- Les élèves des écoles inclusives, en particulier les enfants déficients visuels ;
- Les partenaires « ministériels » et leurs services décentralisés (Ministère de l'Education Nationale avec les Inspections d'Académies (IA) et les Inspections de l'Education et de la Formation (IEF), le Ministère de la santé et de l'Action

sociale, les services régionaux et départementaux de la santé et de l'action sociale...);

- Les organisations internationales (Humanité Inclusion, Sight Savers, USAID/LPT) et nationales (DIMBAYA, CAUSE, MPSAS, Fondation Henry Jay, ARAS, etc.) actives dans le handicap ;
- Les inspecteurs de l'enseignement des zones d'intervention du projet ;
- Les parents et/ou associations de parents ;
- Les associations d'aveugles ;
- Les comités de réadaptation à base communautaire (RBC) autour des écoles bénéficiaires.

2.4. STRATEGIE D'INTERVENTION DU PROJET

Le projet « **Plus d'enfants avec un handicap sensoriel ont accès à un enseignement inclusif de qualité durant tout le cursus scolaire** » est jusqu'ici la seule intervention au Sénégal à proposer une phase préparatoire aux enfants déficients visuels avant leur intégration en classe inclusive. L'objectif ultime recherché est l'intégration des personnes handicapées dans la société. Cet objectif implique trois (3) niveaux intermédiaires de changements attendus : (i) la réussite de l'accès à l'école pour les EDV, (ii) les EDV reçoivent un enseignement de qualité adapté à leurs types de handicap et (iii) le modèle d'éducation inclusive est vulgarisé dans tout le Sénégal.

Pour arriver à cette fin, SHC et son partenaire technique, l'INEFJA, ont adopté une stratégie d'intervention qui passe par une éducation de qualité pour les EDV.

La mise en œuvre du projet repose sur deux dimensions majeures à savoir :

- La construction dans chaque région d'une salle de classe transitoire équipée au sein d'une école pilote ordinaire publique afin de permettre aux EDV de bénéficier d'un cadre adéquat à leur initiation au braille en vue de leur intégration ultérieure au sein des classes inclusives. Une salle de transcription a également été aménagée et équipée à côté de chaque classe transitoire pour la transcription en braille des textes scolaires (travaux, devoirs) ;
- La formation et le renforcement de capacités des enseignants titulaires des classes transitoires et inclusives pour leur permettre d'assurer un

encadrement pédagogique adapté au degré de cécité des enfants.

III. METHODOLOGIE DE L’EVALUATION

Les investigations concernent à la fois les données quantitatives générées par le dispositif de suivi-évaluation du projet et les données qualitatives à travers les interviews et les séances de focus group. Diverses méthodes et sources de collecte ont été mobilisées : la revue documentaire, les entretiens individuels, les séances de focus group avec les parents d’élèves et élèves dans les régions de Ziguinchor, Thiès et Saint Louis, le recueil de témoignages auprès d’élèves bénéficiaires et parents d’élèves dans les quatre (4) régions. Au total, 49 personnes de l’équipe pédagogique, 15 EDV et autant de parents d’élèves dont trois focus group.

Tableau n° 2: Nombre et types d’acteurs interrogés

Catégories d’acteurs /Régions	Thiès	Ziguinchor	Saint Louis	Kaolack	Total
Formateurs	1	1	1	1	4
Enseignant des classes transitoires	2	2	2	2	8
Directeurs	3	2	1	2	8
Inspecteurs	3	2	3	5	13
Enseignants	3	4	3	4	14
Parents d’élèves	3	5	4	3	15
EDV	3	5	3	4	15
ONG et OPH	2	6	2	1	11
Service sociale	1	1	0	1	3
Autres	1	5	0	3	9
Total	22	33	19	26	100

Les données quantitatives tirées du dispositif de suivi-évaluation du projet relatives au niveau d’atteinte des résultats attendus ont été triangulées avec les résultats des enquêtes de satisfaction auprès des EDV, des parents et du personnel d’encadrement. Les visites des évaluateurs au niveau des infrastructures (salles de classes construites, équipements pédagogiques et motos) ont permis aussi de vérifier les informations tirées des autres sources, mais également d’apprécier le niveau de conformité des infrastructures et équipements avec les exigences liées à la mobilité des EDV dans leur environnement.

En raison du contexte pandémique Covid 19 qui a occasionné la fermeture des écoles, les observations d'activités (déroulement d'une classe) qui étaient prévues dans la note d'orientation méthodologique n'ont pas pu être effectuées.

IV.RESULTATS DE L'EVALUATION

4.1. PAR RAPPORT A LA PERTINENCE ET A LA COHERENCE

Dans quelle mesure, la stratégie actuelle de SHC en lien avec l'OS2 s'inscrit-elle dans la logique des stratégies locales et nationales en matière d'intégration des EDV ?

L'appréciation de la pertinence du projet par rapport au contexte se fait tant au niveau international que national.

Sur le plan international, le choix du secteur d'intervention du projet est non seulement en droite ligne avec objectifs du Millénaire pour le développement (l'objectif 4 des objectifs de Développement Durable (ODD) visant spécifiquement l'éducation des enfants avec un handicap. Il est aussi en phase avec la convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées et également avec les orientations de la Coopération belge qui mettent l'éducation au centre des secteurs sur lesquels elles se concentrent depuis 2010.

En effet, l'objectif 4 des ODD concerne « l'accès de tous à une éducation de qualité sur un pied d'égalité et la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie et de l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle ». C'est ce que fait exactement le projet.

Concernant, la Direction Générale de la Coopération au Développement et de l'Aide humanitaire (DGD), l'enseignement est un des cinq secteurs repris dans la Loi relative à la Coopération internationale (1999) avec trois priorités inscrites dans la note stratégique pour le secteur de l'éducation. Ces priorités sont l'enseignement de base et l'enseignement technique et professionnel, la concentration sur les pays les moins avancés et le ciblage sur l'équilibre entre (i) l'accès, (ii) l'équité en matière

d'accès, de maintien et de chance de réussite et (iii) la qualité de l'enseignement ainsi que la pertinence en matière d'apprentissage.

Sur le plan national, il y a un engagement affirmé des autorités sénégalaises de promouvoir l'éducation inclusive qui est matérialisé dans le Plan Sénégal Emergent et le « programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence de l'éducation et de la formation » (PAQUET-EF 2013-2025). L'objectif fondamental du PAQUET est l'amélioration de l'accès à l'éducation pour tous. L'intitulé du programme 2017-2021 qui fait l'objet de cette présente évaluation est en droite ligne avec cet objectif en s'orientant en faveur des enfants en situation de handicap visuel pour l'amélioration de leur accès à un enseignement de qualité dans quatre (4) régions du Sénégal. Ainsi, expérimenter et développer un modèle d'intégration des EDV dans le système éducatif Sénégalais pour une éducation inclusive, comme c'est le cas avec le projet, répond à un besoin non encore pris en charge et trouve donc toute sa pertinence.

En plus de ce vide que le programme tente de combler à travers l'expérimentation d'un modèle éducatif adapté aux EDV, le contenu du programme lui-même est en adéquation avec la politique nationale d'éducation qui prône l'inclusion, l'équité et la durabilité des résultats et acquis. Cet aspect d'inclusion et d'équité est renforcé par la loi d'orientation sociale qui considère comme obligatoires l'éducation et la formation professionnelle, l'insertion économique et l'intégration sociale des personnes handicapées entre autres dans les politiques publiques de l'Etat.

En conclusion de ce point, il apparait que le projet qui promeut une éducation inclusive par un accès des EDV à un enseignement de qualité est non seulement en cohérence avec les ODD, notamment l'ODD 4 (Accès l'éducation des enfants avec un handicap), mais également sert les politiques et objectifs nationaux et belges visant l'éducation pour tous et la qualité des apprentissages.

Dans quelle mesure le choix des quatre (4) régions au Sénégal d'une part et celui du secteur d'activité (reposant actuellement principalement sur l'appui pédagogique et la mise à disposition de conditions d'apprentissages adaptées) d'autre part sont-ils pertinents ?

Le choix des régions d'intervention et des écoles pilotes s'est opéré sur la base d'un certain nombre de critères dont le processus, dès l'entame, a non seulement impliqué

les autorités académiques mais aussi reposé sur une appréciation commune. Le choix a porté sur les régions et écoles qui réunissent les qualités, les compétences adéquates au système d'éducation inclusive et les prérequis nécessaires pour l'atteinte des objectifs du projet (engagement des acteurs scolaires, proximité de l'école avec les familles des enfants, etc.). Cette approche, basée sur la co-création ou la co-formulation est renforcée par une démarche de ciblage des écoles et des enseignants qui est de nature à conforter la pertinence du programme.

En effet, la démarche de choix des régions, nonobstant les critères communs de choix préalablement définis, répond à une certaine pertinence. Excepté la région de Thiès qui abrite l'INEFJA, des OPH, une maison des aveugles et dans une moindre mesure la région de Saint-Louis où l'on note la présence d'ARAS et de la fondation Henry Jay dont le Maire est en même temps le président, le choix de ces régions est fondé principalement sur l'absence d'une offre de formation adaptée aux EDV face à une forte demande. Ce qui démontre que le programme a vocation à adresser les problématiques locales en matière de charge prise des EDV. Au-delà des limites de la capacité d'accueil de l'INEFJA préjudiciable surtout aux régions éloignées de Thiès, la région de Saint Louis, est l'une des trois (3) régions qui présente derrière Thiès et Diourbel le plus faible taux d'élèves élémentaires handicapés malgré la prévalence du handicap élevée (6,3% comparativement à la moyenne nationale qui est de 5,6%). Saint-Louis se place aussi parmi les quatre (4) régions du Sénégal les plus peuplées de personnes atteintes de déficience visuelle. Quant à la région de Ziguinchor, elle se singularise par son fort taux de prévalence de personnes handicapées (8,1%) à égalité avec Matam qui a le taux d'élèves de l'élémentaire en situation de handicap le plus élevé (2%). Ziguinchor a aussi la proportion la plus importante de toutes les régions du Sénégal de personnes atteintes de déficiences visuelles (2,6%)². Le choix de Kaolack est purement stratégique, notamment du fait de sa position centrale dans l'espace national lui permettant de réduire l'éloignement par rapport aux autres régions comme Tambacounda, Kolda, et Kédougou. Le fait d'implanter un dispositif d'école inclusive à Kaolack permet aux familles de ces régions qui souhaitent inscrire leur EDV de réduire les distances à parcourir.

² Source RGPFAE Rapport définitif sur le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage. au Sénégal 2013 / Rapport national sur la Situation de l'Éducation Edition 2018 / Ministère de l'Éducation nationale

En ce qui concerne le choix des écoles dans les régions, il ressort des investigations aussi qu'il a été fait essentiellement sur la base d'un ensemble de critères centrés d'une part sur le lieu et la nature des infrastructures d'accueil et, d'autre part sur les compétences et qualités du personnel d'encadrement. Les écoles choisies ont répondu aux critères suivants : (i) jouir d'un statut d'établissement public de taille minimum de neuf (9) classes, (ii) se situer dans une zone relativement accessible par rapport aux familles d'accueil et (iii) disposer d'une superficie supérieure ou égale à 195 m² utilisable par le projet. Quant au choix du personnel d'encadrement (enseignants, équipes pédagogiques et directeurs d'école), il répond aux exigences de disponibilité (s'engager à rester au moins 6 ans dans l'école), de réceptivité, de dynamisme, d'adhésion et d'engagement avec à la clé, un directeur réunissant les compétences d'un leadership affirmé. Les enseignants des classes transitoires sont choisis au sein de l'équipe pédagogique à la fois par l'Inspecteur et le Directeur de l'école³.

Cette approche de ciblage des écoles et des enseignants qui allie la pleine implication des différentes composantes de la communauté scolaire et la recherche de l'excellence, garantit la pertinence de la réponse du programme par rapport au problème de scolarisation des EDV. Au demeurant, les très bons résultats scolaires engrangés par les EDV bénéficiaires du programme attestent de cet état de fait. A titre illustratif, un EDV à l'école Assane Fall de Thiès s'est classé 1^{er} et 2^{eme} de sa classe durant les deux premières évaluations. Ces bons résultats scolaires découlent à la fois de la qualité de l'enseignement dispensé et de la bonne réception de cet enseignement par les EDV bénéficiaires.

Toutefois, la pertinence aurait dû être renforcée par le choix d'une région du sud en tenant compte du fait que Kaolack bénéficie déjà de la présence de Sightsavers pour sa deuxième phase de mise en œuvre de l'éducation inclusive en faveur des EDV surtout si on considère que le taux de rejet des demandes de l'INEFJA qui avoisine les 70% chaque année concerne beaucoup d'enfants venant de Tambacounda, Kolda et Kédougou. Il reste vrai qu'une mise à profit de la présence des deux acteurs - SHC et Sightsavers - s'avère nécessaire pour non seulement un échange d'expériences entre les deux modèles présentant des différences d'approche mais aussi pour une synergie d'actions.

³ Lettre du MEN au IA N° L00003460/MEN/CAB/DC/JPN/sfd du 19 juillet 2017

Par ailleurs, privilégier les aveugles et les malvoyants parmi les personnes handicapées pour l'accès à l'enseignement comme le fait le projet trouve aussi sa pertinence à travers l'analyse des données démographiques. Selon le RGPHAE⁴ de 2013, parmi les 5,9% des six (6) types de handicap identifiés au Sénégal en rapport avec la population totale, les handicapés visuels et les handicapés moteurs sont les plus représentatifs avec un taux de 1,5% pour chacun de ces deux types de handicap. Les personnes en situation de handicap moteur n'ont en général pas un problème d'accessibilité majeur à l'éducation par rapport aux autres types de handicap comme les aveugles, les malvoyants et les sourds et les malentendants. Les personnes en situation de handicap moteur peuvent, dans la plupart des cas, suivre et comprendre les enseignements sans passer par une rééducation adaptative ou en classe transitoire. Pour ces différentes raisons, le choix des personnes handicapées visuelles comme bénéficiaires du programme se justifie à plus d'un titre.

Quels sont les avantages et inconvénients du dispositif institutionnel actuel qui repose sur la mise en œuvre par un acteur étatique comme l'INEFJA et dans quelle mesure, le dispositif technique et la durée de la classe transitoire sont-ils pertinents

Le dispositif institutionnel du projet repose au niveau local sur l'INEFJA, une institution publique placée sous la tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) et reconnue au Sénégal comme une école spécialisée pour l'enseignement des EDV. Le choix de l'INEFJA répond au besoin de privilégier un partenaire capable d'accompagner le ministère dans le développement de l'éducation inclusive des EDV au Sénégal. L'INEFJA réunit les critères de compétences et d'expérience inégalés dans le domaine de l'enseignement des EDV au Sénégal. Le caractère d'établissement public de cette institution trouve sa pertinence dans la dépendance et le contrôle de l'éducation par le Ministère de l'Éducation Nationale qui met à disposition du projet les ressources humaines nécessaires au fonctionnement du projet. En outre, le projet intervient dans des écoles publiques au sein desquelles les enseignants sont payés par le MEN. Ce qui constitue des éléments favorables à la durabilité de l'action. Il s'y ajoute que le format de projet conféré à l'intervention avec notamment un budget géré de façon autonome par

⁴ RGPHAE Rapport définitif sur le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage, au Sénégal 2013

l'équipe du projet évite tout risque de lenteur dans la mise en œuvre propre aux procédures de mobilisation du budget de l'Etat régi par le principe comptable de l'unicité de caisse.

D'un autre point de vue, l'avis des institutions partenaires interrogées confirme le bien fondé du choix porté sur l'INEFJA. Celles-ci ont reconnu la compétence et la capacité de l'INEFJA à assurer la coordination et la gestion de l'éducation inclusive des EDV. Il est d'ailleurs intéressant de rappeler que l'INEFJA a été désignée en 2017 comme troisième école d'excellence par le MEN. Ainsi, même s'il y a eu un retard dans l'implication des autorités académiques départementales et régionales dans les activités du projet, cela n'a pas pour autant considérablement affecté la coordination et la mise en œuvre des activités du projet. Cependant, il reste entendu que la problématique de la pérennité des résultats et des acquis du programme doit être prise en compte dès à présent, ce qui passe par un transfert de compétences et de savoir-faire aux institutions du MEN.

Dans la perspective de continuer l'initiative avec la possibilité d'intégrer d'autres volets comme la surdité, l'option d'une équipe restreinte de coordination pourra être retenue en y adjoignant tout simplement des experts spécialisés dans les types de handicaps pris en charge par le projet. Cette équipe devrait être logée au niveau d'une direction du MEN. Cet ancrage de la coordination et de la gestion dans le MEN présente un double avantage au moins : (i) assurer la durabilité de l'intervention en ce sens que le MEN est une institution pérenne et (ii) la possibilité de mobiliser toute l'expertise spécialisée du ministère, notamment au niveau des régions couvertes par le projet.

Concernant le choix du modèle de scolarisation des EDV, les trois modèles qui existent sont :

- **l'enseignement spécialisé** qui assure aux EDV un encadrement adéquat à leur type de handicap mais ne vise pas leur intégration sociale ; ce modèle nécessite par ailleurs la construction d'écoles spécialisées qui engendrent des coûts très élevés ;
- **l'enseignement inclusif direct, sans un passage par une classe transitoire spécialisée** qui est moins coûteux, mais insère les EDV dans des classes ordinaires sans l'acquisition préalable de facilités de déplacement, de maîtrise du braille et d'intégration sociale (modèle adopté par Sightsavers

dans les régions de Dakar, Kaolack et Louga);

- **l'enseignement inclusif qui prévoit une scolarisation des EDV dans une classe transitoire** durant un à deux ans pour leur permettre d'acquérir une mobilité fluide ou améliorée, de maîtriser le braille, de bénéficier d'une sociabilité avec les autres enfants ordinaires. Ce modèle est moins coûteux que l'enseignement spécialisé et nettement meilleur que celui de l'inclusion directe (modèle adopté par SHC/INEFJA).

L'option du projet de choisir l'éducation inclusive avec un passage en classe transitoire a fait ses preuves au Burkina Faso et se révèle pertinente au vu des résultats obtenus au Sénégal, malgré l'absence d'une évaluation exhaustive permettant de mesurer l'impact à long terme et d'opérer des comparaisons avec les autres options. En effet, dans les 4 régions d'intervention, on note de bons résultats obtenus par les EDV au niveau des classes inclusives. A titre illustratif, on enregistre deux cas de figure pour lesquels les EDV en classe inclusive (EDV-CI) ont obtenu respectivement des moyennes de 9,3 et de 9,38 sur 10 et se sont classés 2^{ème} et 1^{er} de leur classe.

Les bons résultats obtenus globalement par les EDV sont confirmés par le MEN qui affirme que le modèle avec la classe transitoire est meilleur car les EDV scolarisés sans être passés par une classe transitoire accumulent des retards liés à : (i) un déficit d'encadrement des enfants avant leur entrée dans les classes inclusives qui les met dans des difficultés de suivre durant les deux premières années de cours, (ii) des difficultés pour les enfants à s'adapter à leur nouvel environnement et (iii) un déficit de sociabilité et des problèmes de mobilité.

Constatation 1 : La pertinence du programme est prouvée à plusieurs niveaux : (i) le modèle qui prévoit une phase transitoire permet de lever les contraintes de mobilité et de maîtrise du braille et donc de mieux préparer l'EDV à intégrer l'éducation inclusive, (ii) le ciblage thématique (la déficience visuelle) et géographique (régions et écoles) est de nature à adresser les véritables problématiques locales en matière de prise en charge adéquate de l'éducation des enfants handicapés et (iii) le choix des écoles et des enseignants repose sur la recherche de la qualité et de l'excellence. Tout ceci fait que cette pertinence du programme est confortée ex-post par les très bons résultats engrangés par les élèves dans les différentes régions d'intervention du programme.

Constatation 2 : Le choix de l'INEFJA comme opérateur du programme est unanimement apprécié par les différentes parties prenantes qui ont reconnu la compétence et l'expérience de l'INEFJA dans le domaine de l'éducation inclusive des EDV. Il s'y ajoute que le format de projet avec une équipe de coordination légère conféré à l'intervention évite tout risque de lenteur et d'inefficacité dans la mise en œuvre des activités du programme.

4.2. PAR RAPPORT A L'EFFICACITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET SHC/INEFJA

Dans quelle mesure, les objectifs du projet (à mi-parcours) ont-ils été atteints ? Quels sont les facteurs déterminants dans l'atteinte/la non-atteinte des résultats ? Quels sont les éventuels obstacles qui ont empêché la mise en œuvre des changements attendus ? Y a-t-il eu des résultats inattendus ? Sont-ils positifs ou négatifs ? Avons-nous à faire à une théorie du changement défailante ou à d'éventuels échecs de mise en œuvre ?

Malgré le retard noté en raison des changements intervenus au niveau de la Direction de SHC au démarrage du programme et le retard dans le décaissement de la première tranche du subside, le suivi des planifications opérationnelles annuelles fait apparaître globalement un bon niveau d'exécution des activités du programme.

La bonne exécution des activités a permis de contribuer de façon significative à l'atteinte des résultats du programme. En effet, la matrice de rendement révèle un très bon niveau d'atteinte des indicateurs de performance du projet (IOV). Le nombre total d'EDV scolarisés a atteint 102 EDV (62 garçons et 40 filles) contre 90 prévus au terme des trois premières années du programme. Le nombre de 12 écoles inclusives initialement prévues est largement dépassé et se chiffre à 17 en deuxième année de scolarisation des EDV et 19 à la date de l'évaluation. Le taux de réussite des enfants en juillet 2019 (87%) est lui aussi au-delà des attentes (80%). La proportion de filles aveugles scolarisées par rapport aux garçons est légèrement en deçà de l'objectif attendu (40% contre 50%).

Les statistiques relatives au nombre d'écoles et de classes par région sont répertoriées dans le tableau suivant :

Tableau n° 3: Répartition par région des écoles et classes

Régions	Ecoles		Classes	
	Transitoires	Inclusives	Transitoires	Inclusives
Kaolack	1	4	1	6
Saint Louis	1	8	1	7
Thiès	1	4	1	6
Ziguinchor	1	3	1	6
Total	4	19	4	25

Sources : Nos enquêtes – Août 2020.

En ce qui concerne le premier résultat qui concerne l'accessibilité des infrastructures et des équipements scolaires, malgré certaines lenteurs administratives levées grâce à une bonne coordination exprimé à travers les procédures d'appel d'offres issue de la DGD, les classes transitoires construites ont été validées par le CTR et réceptionnées sans réserve dans toutes les régions par IRA. Cela est le résultat d'efforts conjugués de la coordination de l'équipe projet en Belgique et au Sénégal. La qualité des infrastructures, le choix des constructeurs locaux et le suivi des travaux par la Direction des Constructions scolaire (DSC) en sont aussi des éléments moteurs.

Les classes transitoires, équipées d'un mobilier adéquat à l'accueil des EDV traduit les 90% de niveau de satisfaction des enseignants des classes transitoires.

La scolarisation des EDV en classes transitoires s'est effectuée comme initialement prévu, en deuxième année du projet. Quant aux enseignants des classes inclusives, le matériel didactique approprié (tablettes et poinçons) leur a été fourni lorsque les premiers enfants ont été intégrés en classe inclusive à partir de la 3^{ème} année du projet.

En ce qui concerne le deuxième résultat qui a trait à la disponibilité et l'expertise des encadreurs pédagogiques, les formateurs prévus ont été mis à disposition du projet par le MEN et ont largement contribué à la formation de formateurs des encadreurs pédagogiques spécialisés. Soixante (60) membres du personnel pédagogique (enseignants des classes transitoires, instructeurs de l'INEFJA, directeurs d'écoles, inspecteurs, conseillers pédagogiques) ont ainsi pu bénéficier d'un renforcement pédagogique de qualité. Cela s'est traduit par un bon encadrement des EDV que reflètent les résultats scolaires des EDV. Les enquêtes révèlent que les EDV en classe inclusive sont classés parmi les meilleurs au vu des témoignages recueillis auprès des

enseignants. La compétence des enseignants des classes transitoires est d'ailleurs attestée par le rapport favorable des inspecteurs.

Toutefois, d'après les rapports internes consultés et suite aux entretiens menés avec les équipes pédagogiques, il apparaît que les compétences des enseignants des classes inclusives méritent d'être renforcées afin de pouvoir être totalement indépendants des formateurs de l'INEFJA. Un tel renforcement de capacités des enseignants est un facteur de durabilité technique des résultats du projet. Pour y arriver, il faut un renforcement de la formation des encadreurs pédagogiques (Directeurs, Enseignants, Inspecteur, etc.) impliqués dans la mise en œuvre du programme.

D'autres facteurs ont aussi contribué à l'atteinte des objectifs du projet. C'est le cas de la présence des formateurs de l'INEFJA dans les régions. Les enseignants des classes transitoires et inclusives peuvent ainsi bénéficier d'un appui continu à plusieurs niveaux (transcription des cours et des évaluations en braille, confection de matériel et de supports didactiques, renforcement de leurs compétences en braille, etc.). Cet appui est beaucoup plus accentué ou facilité dans les écoles pilotes qui disposent d'une classe transitoire, ce qui explique la préférence des parents d'élève pour la scolarisation de leur(s) enfant(s) en classes inclusives dans une école pilote. Dans la perspective d'étendre l'implantation des classes transitoires dans les autres régions du pays, deux activités doivent être menées conjointement : (i) l'affectation d'enseignants de l'INEFJA dans ces autres régions et (ii) le renforcement des compétences et aptitudes des enseignants des classes transitoires pour les rendre autonomes des instructeurs de l'INEFJA.

En ce qui concerne le 3^{ème} résultat, l'accompagnement et le suivi des EDV par la société pour leur entrée à école selon le niveau de leur handicap sont acquis selon les informations tirées des entretiens effectués dans toutes les régions d'intervention du projet et de l'exploitation des rapports de suivi du projet (87,5% des enfants sont soutenus par leur entourage actuellement)⁵. Les formateurs effectuent des visites régulières auprès des EDV et de leurs parents pour non seulement aider les parents à comprendre et appliquer le type de soutien à apporter aux enfants mais aussi, pour un suivi social et pédagogique des enfants. Sur le plan sanitaire, des relations partenariales existent entre le projet et des ophtalmologues dans toutes les régions.

⁵ Sources : Score de performances

La prise en charge par le projet des frais de scolarisation des enfants est certes une bonne mesure bien appréciée par les parents, mais au regard du niveau de vulnérabilité des familles des EDV, les frais de transport et d'alimentation des élèves, ne serait-ce que pour la période de la classe transitoire et dans une moindre mesure celle inclusive, devraient être pris totalement en charge par le projet. Cela éviterait à certains parents de supporter des coûts supplémentaires qui, dans certains cas, s'avèrent lourds pour la famille d'après l'avis de parents entendus sur cette question à Ziguinchor et à Kaolack. Les actions entreprises pour l'accompagnement des EDV et leurs familles devraient être également renforcées car l'initiation des familles en braille n'est pas entièrement effective.

Quant au résultat 4 relatif à la capacité du partenaire stratégique (INEFJA) à gérer un projet d'éducation pour les EDV au niveau national, il est noté que les ressources humaines mises à disposition du projet par le MEN sont jugées compétentes. Leur profil de départ et les nombreuses formations reçues en gestion de projets⁶ expliquent le bon niveau d'atteinte du résultat 4.

Le tableau ci-après donne le niveau de réalisation des différents résultats attendus au terme de la 3^{ème} année du projet :

⁶ Voir ci-dessous, la section consacrée à la coordination.

Tableau n° 4: Niveau de réalisation des objectifs et résultats

Objectif spécifique	Résultats attendus	IOV	Mesure des IOV après 3 ans		Observations
			Prévision	Réalisation	
Les enfants avec un handicap visuel ont accès à un enseignement inclusif de qualité dans 4 régions du Sénégal.	R1-Les infrastructures et les équipements scolaires sont accessibles	Nombre de classes transitoires utilisées pour l'enseignement aux élèves avec handicap visuel et de salles de transcription utilisées	7 locaux scolaires (4 classes transitoires et 3 salles de transcription)	7 locaux soit 100%	Les constructions ont été réalisées dans les délais et ont été réceptionnées sans réserve. Ce qui dénote de la qualité des infrastructures scolaires réalisées. Il était prévu la construction de 4 classes transitoires et 3 salles de transcription.
		Taux de satisfaction des enseignants des classes transitoires et des élèves sur les infrastructures et le matériel didactique fourni	60%	100%	Les enquêtes de satisfaction ont donné un taux 100%
	R2-Les encadreurs pédagogiques sont disponibles et compétents	Nombre d'acteurs de l'enseignement primaire qui ont été formés ou ont acquis de nouvelles compétences pour l'encadrement des EDV	4 enseignants des classes transitoires,	8 enseignants des classes transitoires dont 4 suppléants ont été formés (Taux 114%)	Un nombre de 60 agents du ministère de l'éducation national ont été formés. Les formations ont été coordonnées par les IEF à partir des points locaux.
			8 enseignants titulaires des classes inclusives	29 enseignants titulaires des classes inclusives et 3 suppléants	
			6 directeurs d'école	12 directeurs, (taux 300%)	
			4 inspecteurs	8 inspecteurs, (taux 200%)	
			10 conseillers pédagogiques	0	
	% d'enseignants spécialisés aptes à dispenser un enseignement de qualité	80%	100%	L'écart positif de 20% est basé sur l'appréciation par les inspecteurs des enseignants des classes transitoires à l'issue de leurs évaluations.	
	R3-Les enfants avec un handicap visuel sont soutenus pour leur entrée à l'école par la société et accompagnés	% d'EHV scolarisés dans les classes transitoires qui ont bénéficié d'un dépistage ophtalmologique à la rentrée scolaire	95%	100%	
		% d'EHV dont au moins une personne de leur entourage comprend la	80%	88%	

	selon leur degré de handicap	logique du braille et est capable de le lire avec un support			
	R-4-L'INEFJA dispose de ressources humaines et matérielles pour un enseignement des élèves avec un handicap visuel	Nombre de domaines de gestions pour lesquels l'INEFJA a mis en place ou renforcer ses outils de qualité	7	11	Toute l'équipe du projet a été formé en RH, SE et GAR, sécurité professionnelle, apprentissage collectif/méthodes appréciables, gestion budgétaire, Excel DBT. Deux formateurs ont bénéficié d'une formation en environnement et le RAF en gestion administratives et financière.
		Nombre de technologies pour la prise en charge des EHV utilisées par l'INEFJA	7	8	Les technologies mises à disposition sont 1 imprimante Everest, 1 thermo-gonflable, 1 scanner, 7 DBT, 3 machines Perkins, 3 imprimantes braille, 7 pistolets à colles et jaws
O S	Nombre d'enfants avec un handicap visuel scolarisés dans les classes transitoires et en inclusion dans les 4 régions décentralisées		90 (45 filles et 45 garçons)	102 (62 garçons 40 filles)	L'augmentation du nombre prévu d'EDV implique une augmentation des classes inclusives et des équipements
	Taux de réussite des EDV		80%	87%	Ce taux de réussite supérieur au prévision traduit l'excellente formation dispensée aux EDV

Au total, les différents résultats attendus du projet sont en train d'être atteints. Toutefois, si on analyse la théorie du changement du projet qui vise in fine comme résultat ultime l'intégration des EDV dans la société, on est en droit de se demander si le cheminement actuel du projet pourra conduire à ce changement ? Pour qu'il en soit ainsi, le projet devait agir à la fois sur deux dimensions comme l'illustre la théorie du changement : (i) Les EDV accèdent à un enseignement de qualité et (ii) le modèle d'éducation inclusive développé par le projet est répliqué dans tout le pays. Or, à l'analyse, il s'avère qu'à mi-parcours toutes les actions du projet sont orientées vers l'atteinte de la première dimension. Autrement, il n'existe pas dans la logique d'intervention du projet, des résultats intermédiaires et encore moins des activités qui concourent à l'objectif de répliquabilité et de généralisation du modèle d'éducation inclusive au niveau national. Le projet devra dès lors à l'avenir intégrer un volet relatif à la promotion et à l'adoption du modèle d'éducation inclusive actuellement en expérimentation. Dans ce volet, il faudra prévoir des activités visant à rendre accessible et répliquable le modèle et aussi des activités visant à faire adopter le modèle par les autorités compétentes.

Constatation 4 : Globalement, l'efficacité du programme est bonne avec l'atteinte de tous les résultats triennaux. La majorité des activités prévues sont exécutées à temps. Mais, pour conforter la qualité des résultats, il y a une série d'actions à mener dont : (i) développer un programme de formation et de renforcement des capacités des enseignants des classes inclusives ; (ii) mettre en place un cadre de concertation ou un mécanisme qui permet de promouvoir une meilleure implication des partenaires institutionnels (MEN, OPH et OPE) dans le programme.

Constatation n °5 : Certains parents d'élèves préfèrent malgré la distance que leurs enfants continuent à être scolarisés dans l'école pilote pour la phase inclusive. Ils considèrent que c'est avec cette école qu'ils ont un meilleur traitement et de meilleurs résultats. Il en est de même pour les enseignants des classes inclusives qui y jouissent plus facilement et régulièrement de l'encadrement du formateur que les autres enseignants et en conséquence d'une meilleure compréhension de l'expérience.

4.3. LES IMPACTS DU PROJET :

Au regard de la durée des activités du projet mises en œuvre (3 ans), il est prématuré de parler d'impacts. Néanmoins, le projet a produit des effets d'ordre socioéconomique et institutionnel perceptibles au niveau des zones d'intervention, des acteurs impliqués et des bénéficiaires. En plus des résultats scolaires illustrés constatés chez les enfants scolarisés, des changements de perception et de comportement imputables au programme sont notés aussi bien au niveau de la sphère familiale qu'au niveau de l'école chez les élèves voyants. Le premier changement est la conversion instaurée au sein de l'environnement social des EDV notamment dans l'esprit des parents qui acceptent et croient à la faisabilité de la scolarisation des EDV dans les mêmes conditions que les élèves voyants. Il ressort des résultats d'enquêtes auprès des acteurs rencontrés (équipes d'encadrement, formateurs, parents d'élèves etc.) que les comportements des parents ont beaucoup changé. En effet, avant le projet, certains parents d'élèves cachaient leurs enfants aveugles ou malvoyants non seulement parce qu'ils considéraient cela comme une honte, un malheur d'avoir un enfant porteur d'un handicap chez soi⁷ mais aussi pour leur éviter les railleries que leur infligent certains membres de la population. Le rapport des Nations Unies portant Outils sur le Handicap pour l'Afrique/Culture, Croyance et Handicap révèle dans sa page 6 que les enquêtes

Témoignage de La Mère de Fatou NDIAYE (EDV) à Ziguinchor

Ma fille se plaignait toujours de rester à la maison quand les autres enfants de la maison se rendaient tous les jours à l'école. Lasse d'attendre, elle m'a même suggéré de rencontrer le Maire de la ville de Ziguinchor pour qu'il construise une école pour les aveugles afin de la départir de son ressentiment d'isolement quotidien et d'injustice sociale liés à son handicap qui l'empêche de jouir comme les autres enfants de son droit à l'éducation. J'ai essayé de me renseigner pour savoir comment faire pour qu'elle puisse être scolarisée. J'ai été informée par la suite de l'existence d'une école pour les aveugles qui se trouve à Thiès en l'occurrence INEFJA. J'ai ainsi essayé de voir comment et par quel moyen amener ma fille à Thiès pour l'inscrire. Un jour j'ai appelé une connaissance à Ziguinchor pour lui demander les modalités d'accès à INEFJA et en réponse il m'annonça l'ouverture d'une école pour les aveugles à Ziguinchor. Je n'en revenais pas d'apprendre cette aubaine avec beaucoup de satisfaction et me suis mise immédiatement à voir comment inscrire ma fille. C'est ainsi que j'ai été mise en rapport avec le formateur du projet que je remercie beaucoup d'avoir facilité l'inscription de ma fille qui aujourd'hui, est très contente et fier de pouvoir enfin aller à l'école et étudier comme les autres enfants. Cette situation a beaucoup changé ma fille qui tous les jours s'empresse de se préparer pour aller à l'école. On sent en elle une amélioration de sa mobilité et de son intégration sociale à travers son expression et son auto-implication aux échanges

⁷ Cet état de fait et de considérations sociales est relaté dans **Handicap et représentations sociales en Afrique occidentale / Idrissa Diop** / Dans **Le français aujourd'hui 2012/2 (n°177)**, pages 19 à 27 sous-chapitre **Le concept de représentation sociale : polysémique**
Un des formateurs ayant fait des visites dans des familles pour le recensement des EDV potentiels élèves a souligné le fait que certains parents cachent leurs enfants handicapés.

menées dans cinq (5) pays d’Afrique dont le Sénégal, estiment que 38% des familles qui prennent soin des enfants handicapés, les cachent ou leur interdisent de participer aux activités sociales en raison de la stigmatisation ou dans le but de les protéger de l’opinion négative de la société⁸. Cette situation expose l’enfant aveugle ou malvoyant et sa famille à la perception d’un blâme social non justifié. En considérant que les EDV n’étaient d’aucune utilité et ne pouvaient servir ni la famille, ni la société, les parents ne croyaient pas pouvoir un jour assurer la scolarisation de leurs enfants. Les parents qui ont souhaité scolariser leur enfants à l’INEFJA (trois parents d’élèves ou tuteurs à Ziguinchor, à Kaolack et Saint Louis ont affirmé avoir essayé ou mené des investigations pour savoir comment faire pour inscrire leur enfants à l’INEFJA sans succès) étaient confrontés pour la plupart d’entre eux aux limites de capacités d’accueil par rapport à la demande ou découragés par les péripéties inhérentes aux nombreux déplacements que cela exige sans compter les moyens financiers connexes.

Grâce au projet SHC/INEFJA, ces contraintes d’ordre psychologique, géographique et socioéconomique sont en train d’être levées. L’approche du projet a consisté à investir la cellule familiale et à y déployer une campagne soutenue de sensibilisation des parents par les enseignants et les formateurs. Ces derniers se sont même partiellement employés à commencer à former les parents à la technique du braille et cela est extrêmement important dans le contexte de pandémie liée à la Covid 19 qui a donné un coup d’arrêt aux enseignements. Ainsi, le projet a réussi à transformer un désespoir longtemps vécu en un espoir. Néanmoins, pour consolider ce résultat, les parents souhaitent un renforcement des moyens pour la prise en charges des EDV, un accompagnement financier (programme d’autonomisation financière) ainsi qu’une formation continue de la personne relais au sein de leur famille pour leur permettre d’assister à domicile les EDV.

Les EDV, grâce au projet, jouissent d’une intégration sociale, d’une stimulation intellectuelle et d’une sensibilisation à l’environnement qu’ils n’avaient pas auparavant. Ils s’expriment avec fierté de l’accès à l’éducation qui leur est offert

⁸ Source : Rapport des Nations Unies intitulé : Outils sur le Handicap pour l’Afrique Modules 13 : Culture, Croyance et Handicap / https://www.un.org/development/desa/technical-cooperation/wp-content/uploads/sites/38/2016/11/module_13_FR.pdf

par le projet⁹. Les enquêtes auprès des parents révèlent qu'ils s'impliquent désormais dans les travaux ménagers, les discussions en famille, s'affirment davantage et s'occupent plus de leurs propres besoins d'habillement, de leurs soins personnels, etc. Ce qui les rend plus indépendants par rapport à la situation d'avant-projet. Ces changements sont aussi perceptibles à travers :

- leur capacité à mieux s'orienter au sein de leur environnement et à se déplacer sans l'aide d'autres personnes ;
- leur reconnaissance des rues qu'ils ont l'habitude d'emprunter ou de la voiture qui les emmène à tel point que, selon le chauffeur interrogé, en cas de changement de direction, ils le lui font comprendre ;
- l'expression à l'égard de leur camarade dans l'école avec qui ils jouent sans état d'âme ;
- le développement de leur esprit perceptible à travers les échanges effectués avec leur entourage.

Chez les enseignants, les élèves voyants, les inspecteurs et Directeurs, les investigations ont fait ressortir les changements suivants :

- un renforcement des connaissances des enseignants et de leur pratique en braille et une assistance aux élèves en classe inclusive qui a impulsé un nouveau comportement dans le traitement qu'ils leur apportent. En effet, le traitement attentionné qu'ils s'habituent à apporter aux EDV les a amenés à aussi accentuer leur pédagogie différenciée qui s'applique davantage même avec les élèves voyants qui ont des problèmes de performance dans leur cursus scolaire ;
- l'assimilation d'un traitement plus attentionné des enseignants à l'égard de leurs propres enfants à la maison grâce à l'habitude du traitement différencié qu'ils apportent aux EDV en classe. Cette transformation profonde de certains enseignants qui les a rendus plus patients et souples à l'égard des handicapés en général et des EDV en particulier et à l'endroit de leur(s) propre(s) enfant(s) est ressorti dans les conclusions du rapport des

⁹ Source : *Les entretiens en focus groupe réalisé (un à Ziguinchor, un à Saint Louis, un à Thiès et Kaolack) font ressortir les améliorations et changements observés chez les EDV au sein de leur famille, à l'école dans leur fierté et auto implication dans l'expression sur des sujets à travers les échanges et discussions.*

inspecteurs qui ont effectué les évaluations des compétences des enseignants ;

- certains élèves voyants revoient le comportement qu'ils avaient à l'égard des EDV qu'ils considèrent dorénavant comme des élèves ordinaires surtout au regard des bons résultats qu'ils enregistrent dans leur classe et s'approchent d'eux dans certains cas pour comprendre leurs cours ;
- selon les déclarations des parents et des enseignants des classes inclusives, certains élèves voyants renforcent leur détermination dans les études pour ne pas se faire devancer par les EDV; ce qui constitue un effet imprévu positif ;
- selon certains enseignants des classes inclusives, les élèves qui avaient des problèmes de compréhension profitent de séances de répétition accordées aux EDV pour améliorer leur compréhension ;

Les inspecteurs et les directeurs ont cependant exprimé un besoin accentué de renforcement de capacités en matière de braille et d'éducation inclusive leur permettant de pouvoir jouer pleinement leur mission d'encadrement.

4.4 PAR RAPPORT A LA DURABILITE

Dans quelle mesure, les conditions nécessaires à la pérennisation des résultats sont-elles rassemblées (en termes de durabilité économique et financière, sociale et technique) pour maintenir à long terme les changements de comportement et les acquis ? En particulier, sur quels relais locaux, le projet peut-il s'appuyer pour assurer la durabilité technique du projet ? Que faut-il mettre en place pour que les familles puissent à terme financer les frais liés à la scolarité de leur EDV ?

Les changements induits par le projet à mi-parcours de sa mise en œuvre sont perceptibles à plusieurs niveaux dans les zones d'intervention du projet. Ils concernent l'institution partenaire chargée de la mise en œuvre du projet, les écoles des quatre régions abritant le dispositif technique et opérationnel, les familles des EDV, les élèves voyants, les enseignants des classes transitoires et des classes ordinaires, les parents d'élèves etc.

Cependant, la question de leur durabilité/viabilité aussi bien sur les plans, technique ; économique et sociale mérite d'être analysée, notamment l'existence éventuelle de mécanismes pouvant garantir cette durabilité :

La durabilité technique

Les efforts conjugués de SHC et de l'INEFJA ont permis de former à ce jour 60 agents du Ministère de l'Éducation nationale (voir supra). Ce transfert de connaissances est un facteur de durabilité technique pour les résultats du projet. Pour conforter et amplifier cette durabilité, les directeurs d'écoles et les inspecteurs points focaux du projet doivent à l'avenir instaurer, au niveau de chaque école, un système de capitalisation des bonnes pratiques. Ce système devrait aider à un meilleur partage de l'ensemble des activités techniques du projet.

Dans le même ordre d'idées de renforcement des capacités et de transfert de connaissances aux acteurs pédagogiques, la mise en œuvre du projet, bien que relevant de l'INEFJA, devra davantage impliquer les équipes d'encadrement pédagogique pour mieux leur faire bénéficier de l'expérience technique du projet dans une perspective de continuité et de pérennisation du modèle d'éducation inclusive développé par le projet.

En ce qui concerne les enseignants des classes inclusives, ces derniers estiment avoir encore besoin de formations supplémentaires pour pouvoir se passer des formateurs d'INEFJA et de pouvoir tenir correctement les classes inclusives.

La durabilité technique sera aussi renforcée par la mise en place d'un système d'amélioration de la motivation des enseignants qui se justifie doublement : (i) les enseignants titulaires de classes inclusives fournissent plus de temps et d'efforts par rapport aux autres enseignants, notamment en termes de préparation des cours qui doivent être transcrits en braille, de temps spécifique à consacrer au EDV en classe et d'amélioration de leur compétence en braille et (ii) les maintenir dans leur école et continuer à bénéficier de leurs compétences d'enseignants spécialisés dans la prise en charge des EDV supposent une certaine motivation financière. Mais pour que ce système de motivation des enseignants des classes transitoires et inclusives n'affecte pas la durabilité financière, il reviendra à l'État de prévoir une indemnité compensatoire pour motiver et fidéliser les enseignants titulaires des classes transitoires et inclusives.

La durabilité économique

Les rapports de contrôle des travaux et de réception des ouvrages, les données d'enquêtes et les visites des réalisations par les évaluateurs confirment la durabilité des infrastructures du projet. Quant aux intrants et matériels pédagogiques, une bonne partie est encore importée. Des efforts sont déjà faits pour substituer aux importations de matériels la production locale. Dans ce cadre l'initiative du projet d'organiser des ateliers de confection d'un certain type de matériel afin de n'importer que le matériel non disponible localement est à saluer. En ce qui concerne le volet ressources humaines, les enseignants et les formateurs en position dans les différentes régions dépendent exclusivement de l'INEFJA et devront à terme, selon le Directeur de l'institution, retourner à l'institut. Mais, le programme a déjà formé des enseignants qui pourront continuer à tenir des classes avec en leur sein des EDV et ceci au-delà du projet. Force est toutefois de reconnaître que ce nombre est largement insuffisant dans une perspective de mise à l'échelle du modèle. L'unique alternative pour asseoir la durabilité financière du modèle mis en place par le projet et plébiscité par l'ensemble des parties prenantes au projet interrogées est que l'Etat prenne en charge la relève et s'occupe de la mise à l'échelle de l'expérience. En fait, il n'y a que l'Etat qui dispose des moyens humains, matériels et financiers à même de généraliser ce modèle d'éducation inclusive pour les EDV. Tout ce que le projet peut faire dans ce sens est dès à présent de développer un plaidoyer afin d'amener les décideurs étatiques à adopter ce modèle d'inclusion comme stratégie nationale. Il est bon de rappeler que la prise en charge financière de l'INEFJA et de son dispositif technique est déjà assuré par le MEN. Cela désigne de fait le MEN et ses démembrements comme potentiels acteurs pour assurer la durabilité financière relative à la prise en charge du personnel.

Un autre élément relatif à la durabilité économique est la prise en charge des frais de scolarisation des EDV. La prise en charge même partielle de ces frais par le projet pose un problème de durabilité. La solution explorée passerait par une autonomisation financière des familles à travers la promotion d'activités génératrices de revenus avec son pendant le renforcement organisationnel des parents d'élèves.

La durabilité sociale

Les différentes composantes du MEN sont impliquées depuis le début dans la conception et la mise en œuvre du projet. La responsabilisation de l'INEFJA, entité du MEN, comme responsable de la mise en œuvre du projet en est pour beaucoup. Les enquêtes ont également montré une implication de certaines organisations des personnes handicapées. Ce qui constitue un aspect important de la durabilité. Mieux, il y a eu, grâce au projet, la création d'associations de personnes handicapés visuelles notamment à Ziguinchor (A.I.M.A.Z.E, A.E.I.Z et A.V.D.C) et d'association de parents E.H.V (A.P.E.E.I.C) qui peuvent constituer des piliers pour un renforcement de la durabilité sociale. Cet exemple de Ziguinchor devrait être reproduit ou du moins être encouragé par le projet au niveau des autres régions où les parents d'un EDV ne sont pas accompagnés pour la mise en place d'une association reconnue.

Les VAD et l'accompagnement des familles doivent être aussi poursuivis, voire amplifiés pour aider les familles à obtenir la carte d'égalité des chances qui est un instrument de facilitation de l'accès à certains services sociaux de base. Cette question devra à terme être prise en charge par les OPH et les OPE, qui avec un renforcement de capacités, pourraient porter le plaidoyer auprès des décideurs sur toutes les problématiques relatives à l'assistance des familles d'accueil des EDV (Frais de transport, recherche de partenaires, etc.).

Constatation 6 : La durabilité des interventions et la pérennité des résultats et acquis du projet ne peuvent être obtenues que par l'Etat qui doit assurer la relève en mettant à l'échelle le modèle développé par le projet qui a démontré sa pertinence et sa faisabilité. Pour cela, le projet devra dès à présent appuyer la réalisation de campagnes de plaidoyer à l'endroit des décideurs afin de les convaincre à assurer la continuité. Toutefois, pour renforcer cette durabilité, le projet devra aussi travailler sur deux autres tableaux : la fidélisation et la motivation des enseignants et le transfert de compétences aux personnels d'encadrement.

4.5. PAR RAPPORT AUX QUESTIONS TRANSVERSALES

✓ Cohérence et complémentarité :

Dans quelle mesure le programme actuel et plus particulièrement l'OS2 est-il cohérent et complémentaire par rapport aux actions et interventions d'autres acteurs tels que les ONGs nationales et internationales, les actions déconcentrées des Ministères (action sociale, IEF, etc.), les structures sanitaires existantes, les collectivités locales, etc. ?

La mise en œuvre du projet implique un certain nombre de partenaires d'origine nationale (ONG et Associations intervenant dans le domaine des handicapés et institutions étatiques) et internationale (ONG Belge, Sighsavers, HI). Dans ce cadre, le projet a noué différentes actions en cohérence et en complémentarité avec les structures qui interviennent dans le sous-secteur du projet. Sans prétendre à une totale exhaustivité, citons à titre d'exemples les collaborations suivantes :

Partenariat avec les institutions étatiques au niveau national et local

- Une collaboration du projet avec les points focaux des Inspections d'Académie (IA) et des Inspections de l'Education et de la Formation (IEF) dans les différentes régions ;
- L'implication des services régionaux de l'action sociale apportent leur soutien aux handicapés. A Ziguinchor, un don de cinq (5) cannes blanches et deux (2) matelas pour les activités psychomotrices a été fait au projet. A Saint louis, une visite de prospection et des actions de plaidoyer sont notées. A Thiès, le service de l'action sociale est informé pour son implication, dans toutes les activités qui relèvent de son domaine. Le service de l'action sociale a aussi appuyé le projet dans l'obtention de la carte d'égalité des chances par les bénéficiaires.
- La collaboration avec la Direction des constructions a contribué à faciliter les travaux de construction des classes.
- Le projet a fait bénéficier d'une formation complémentaire à deux formateurs de l'équipe du projet qui ont effectué un stage de deux mois en Belgique.

Le projet bénéficie également de l'expertise technique de deux membres bénévoles de SHC, membres du CA et anciens enseignants à la retraite de l'IRSA (Institut

Royal pour Sourds et Aveugles), situé en Belgique. Ces appuis contribuent à renforcer le personnel de l'INEFJA et donc du MEN.

Relations avec les projets, Associations, ONG locales et internationales locales

- Le MPSAS, la CAUSE, l'UNAS, l'AAPIJAS, le PAQVPHRT, APEEIC, le COSYDEP, le Comité RBC et l'APAS ont toutes participé à l'identification des EDV et la plupart de ces structures ont contribué au plaidoyer auprès des autorités nationales et locales. Elles ont aussi facilité les relations avec les autorités ;
- Le partenariat s'est aussi exprimé à travers la prise en charge par 'Suxali jaboot' des EDV au niveau des familles d'accueil et leur participation aux journées de sensibilisation à Thiès ;
- Dans les régions de Thiès et de Ziguinchor, on note une présence importante d'organisations et d'ONG qui mènent des actions sociales d'accompagnement notamment en faveur des personnes handicapées. La Bouillonnante a appuyé ces deux régions en plus de Saint Louis, en matériels de sport et de psychomotricité (tunnels, ballons et cerceaux). A Ziguinchor, DIMBAYA participe non seulement à toutes les activités du projet mais appuie l'Association des aveugles, les parents d'élèves et compte former des relais pour mieux élargir son champ d'action. Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, le projet a mené des actions de résilience en distribuant des kits alimentaires et d'hygiène dans toutes les régions grâce aux démarches menées par le service de l'action sociale qui aussi a contribué aux activités de ciblage des bénéficiaires. A Thiès, l'APE contribue à la prise en charge des familles d'accueil de deux élèves et le Lions Club à la consultation ophtalmologique des EDV. Saint-Louis n'est pas en reste avec la Fondation Henry Jay qui assure tous les ans des aides scolaires aux EDV bénéficiaires du projet ;
- ANESA, non seulement participe à l'identification et la sensibilisation en milieu scolaire de la cécité et de la malvoyance mais aussi s'implique dans l'action du Comité pédagogique et porte le plaidoyer auprès du Ministère de la Santé et de l'Action sociale ;

- A Ziguinchor, Vélo Passion a accepté de prendre en charge les frais financiers relatifs aux déplacements des élèves en classes transitoire et l'Hôtel Kadiandoumagne offre gratuitement aux EDV des séances de baignade au niveau de la piscine. AIMAZ joue un rôle important de plaidoyer facilitant les relations de veille et d'alerte à l'égard des autorités locales (Mairie, Conseil départemental et services social).
- A Saint Louis la Fondation Henry Jay octroie annuellement des bourses de 15 000 F CFA aux élèves de la classe transitoire.

Les investigations sur le terrain renseignent sur la pratique de l'éducation inclusive par deux autres opérateurs à savoir Sightsavers et HI qui s'adressent d'une part, aux EDV à l'instar de SHC et, d'autre part, aux sourds. Ces opérateurs ont des points de convergence et de complémentarité avec le projet. Pour cette raison et pour des besoins d'apprentissage, d'échanges d'expériences et de capitalisation, un partenariat avec Sightsavers et HI serait d'un très grand intérêt pour le projet. Cela pourrait être impulsé et piloté par le Coordonnateur national de l'éducation inclusive au MEN qui y est favorable.

Constatation 7 : Certains partenaires qui s'activent dans l'éducation inclusive comme Sight Savers et HI, ciblés au départ du projet ne sont pas mis à contribution pour des échanges d'expérience. Le Comité national de suivi n'est pas fonctionnel et l'implication des partenaires du MEN et des OPH n'est pas très significative. L'action des partenaires est beaucoup plus ressentie à Ziguinchor et Thiès que dans les autres régions.

✓ **Coordination**

La gestion du projet, à tous les niveaux, est-elle adéquate et appropriée ?

Dans la mise en œuvre du projet, SHC et ses partenaires sont responsables de la bonne exécution des différentes activités inscrites dans le plan d'action et des dépenses selon les procédures approuvées par le bailleur de fonds.

La Directrice Exécutive de SHC, basée en Belgique, assure le suivi des projets à distance, lors de visioconférences régulières ainsi que lors de missions de terrain (2 fois /an). La dernière mission qui devait coïncider avec la mission d'évaluation a dû malheureusement être annulée en raison de la pandémie de la Covid 19. La Directrice Exécutive contribue également largement au renforcement des capacités de l'équipe de coordination de l'INEFA pour laquelle le programme actuel

constitue la première expérience de gestion d'un programme DGD. Un contrôle financier mensuel est effectué par le siège pour vérifier l'éligibilité de la comptabilité des dépenses du projet par les partenaires locaux. Le siège bénéficie par ailleurs de l'expertise d'un bureau comptable.

Au Sénégal, une équipe de coordination composée de deux personnes (un gestionnaire et un Responsable Administratif et Financier) est basée à Thiès et se charge de l'exécution quotidienne du projet ainsi que de la gestion administrative et financière du projet qui est faite de façon autonome et indépendante de l'INEFJA. L'équipe de coordination est sous la responsabilité hiérarchique de l'INEFJA, mais réfère également d'un point de vue fonctionnel à la Directrice Exécutive de SHC.

Un Comité de suivi composé notamment de l'INEFJA, d'un représentant du MEN, d'un représentant du Ministère de la santé et d'un représentant de l'Association des aveugles avait été mis en place. Mais ce comité de suivi ne se réunit pas régulièrement suite à des difficultés d'ordre institutionnel. La mise en place d'un tel comité est en soi une bonne chose en ce qu'il renforce la participation des décideurs et futurs repreneurs de l'initiative que sont les ministères dans la mise en œuvre des activités du projet. C'est aussi un outil de suivi de la trajectoire du projet et les feed-back qui pourraient émaner des réunions du comité peuvent servir à ajuster au besoin la mise en œuvre et aussi préparer la relève. La composition du comité et son ancrage au niveau national sont aussi pertinents. Toutefois, pour le rendre fonctionnel, le comité doit être créé par arrêté ministériel et disposer d'un budget conséquent.

Comme indiqué plus haut, un enseignant, membre du personnel de l'INEFJA est mis à disposition du projet et affecté dans chaque région d'intervention. Cet enseignant assure la mise en œuvre du volet pédagogique du projet (formation des enseignants, transcription des travaux en braille, organisation des examens, sensibilisation à l'environnement, etc.), l'accompagnement psycho-social (visites à domiciles, collaboration avec le Ministère de l'Action sociale, etc.) et médical (accompagnement lors des consultations ophtalmologiques, référencement, etc.). Il dépend de l'unité de Coordination basée à Thiès. Des fiches de suivi-évaluation d'activités ont été élaborées conjointement avec l'équipe projet et SHC et sont

complétées par les formateurs pour rendre compte du suivi des activités dans les régions.

Au total, les résultats satisfaisants enregistrés à ce jour dans la coordination reposent sur la qualité des ressources humaines dont les compétences ont été renforcées grâce aux nombreuses formations dispensées depuis 2017 et qui ont porté sur plusieurs thématiques (la gestion axée sur les résultats, la théorie du changement, le suivi évaluation, le genre, l'environnement, la comptabilité et la gestion financière, la gestion des ressources humaines et la coordination du travail en équipe, la gestion du temps, Excel, etc.). L'équipe projet bénéficie par ailleurs d'un coaching rapproché des techniciens d'Eclosio qui partagent le même immeuble.

L'autonomisation de l'équipe projet en matière de gestion financière et opérationnelle par rapport au MEN contribue à l'efficacité et l'efficience de l'action, eu égard à la lourdeur des procédures étatiques de libération de fonds.

Le projet est doté d'un dispositif de suivi-évaluation qui permet de suivre le bon déroulement des activités sur le terrain et de tirer les leçons apprises, de récolter les informations nécessaires pour le calcul des indicateurs de réalisation d'activité et de résultats et de contribuer à l'amélioration du dispositif d'intervention.

Sur le plan logistique, l'équipe de coordination bénéficie d'un véhicule et les formateurs affectés à une région décentralisée ont chacun reçu une moto pour assurer leurs déplacements entre les écoles inclusives.

V. CONCLUSION, LECONS APPRISES ET RECOMMANDATIONS

CONCLUSION

Le projet s'est révélé très **pertinent** dans son contexte international et national et a permis d'atteindre un niveau de satisfaction dépassant les attentes des bénéficiaires (EDV, OPE communautés etc.). Le résultat le plus important engrangé par le projet est que des EDV ont accès à une éducation inclusive. Les résultats atteints dans le cadre de ce projet ont fait naître un grand espoir chez les élèves bénéficiaires et leurs parents pour l'avenir de leurs enfants.

Le niveau de mise en œuvre et l'atteinte de tous les résultats trisannuels témoignent d'une bonne coordination et de la compétence des équipes.

Du point de vue de la **durabilité**, des mécanismes garantissant la durabilité des résultats du projet au triple niveau technique, économique et social sont mis en place. Il s'agit de l'option de confier la gestion du projet à une entité locale ayant un ancrage institutionnel au niveau du MEN, de la formation d'un transfert de connaissances et de compétences à des agents du MEN par la formation et l'encadrement pédagogique, de l'implication de toutes les composantes de la communauté scolaire de tout le processus de conception et de mise en œuvre du projet, etc. Toutefois, des efforts doivent être faits, notamment à l'endroit des équipes pédagogiques locales qui n'ont pas encore atteint le niveau de connaissances et de compétences à même de les rendre indépendants des formateurs de l'INEFJA. Un système de motivation des personnes engagées dans l'encadrement et la tenue des classes transitoires et inclusives doit être envisagé durant la durée du projet pour maintenir et fidéliser ce personnel. Les OPH et les OPE n'ont pas encore les capacités requises pour jouer leur rôle de plaidoyer et d'accompagnement conséquents pour les EDV face aux besoins quotidiens.

Pour les aspects de partenariat et de complémentarité, le projet a bâti un partenariat diversifié avec l'essentiel des acteurs (MEN, ONG locales et internationales, organisations de personnes handicapées, etc.). Ce partenariat a déjà eu des résultats en termes de conduite d'actions de plaidoyer et même de co-financement partiel d'activités communes.

LEÇONS APPRISES

Quelques leçons peuvent être tirées de la mise en œuvre du projet :

- Les EDV peuvent bénéficier d'une éducation de qualité au même titre que les enfants voyants à condition que des infrastructures et des équipements adaptés et des ressources humaines bien formées et engagées soient mis en place.
- A force de sensibilisation et de démonstration par l'action, un changement de comportement et de perception est possible chez les parents qui croient désormais en la possibilité d'offrir à leurs EDV un enseignement de qualité ;
- L'affectation d'un formateur de l'équipe projet dans chaque région permet un encadrement optimal des enseignants et des EDV ;

- Le recrutement d'auxiliaires pédagogiques pour les formateurs se justifie au vu de la charge de travail et du nombre d'écoles inclusives qu'ils doivent encadrer dans le cadre du projet. Si on doit reconduire l'initiative et l'étendre à d'autres types de handicap et à d'autres régions, ce recrutement devient un facteur de réussite.
- Les élèves EDV jouissent d'une bonne intégration sociale et ont dans l'ensemble actuellement de meilleurs résultats que les enfants voyants. Ils sont très réceptifs et comprennent très vite les explications qu'on leur donne.
- Le niveau de satisfaction des parents d'élèves est très perceptible. Ces derniers affirment être satisfaits à tel point qu'ils considèrent exagéré de vouloir encore demander d'autres services complémentaires au projet.
- Le recours au CTR et à la DCS a beaucoup contribué à la qualité des infrastructures et au respect des délais de construction.

RECOMMANDATIONS

Aux termes de l'évaluation, les recommandations sont formulées :

Recommandations à l'égard de SHC et de l'INEFJA

- ⇒ Renforcer les capacités techniques (braille, pédagogie différenciée, etc.) des enseignants titulaires des classes transitoires et inclusives ;
- ⇒ Instaurer un système de motivation pour les enseignants des classes transitoires et des classes inclusives durant la durée du projet ;
- ⇒ Elargir et renforcer la formation en braille au profit des Directeurs d'écoles et inspecteurs académiques ;
- ⇒ Alléger le travail de suivi pédagogique des formateurs par le recours à un personnel pédagogique approprié ;
- ⇒ Appuyer les OPH et les parents d'élèves (OPE) pour leur fonctionnement administratif, économique et financier afin de les rendre capables de prendre en charge un certain nombre de besoins sociaux des EDV (plaidoyer, dotation de siège et de matériels, accompagnement administratif et financier, création d'AGR, mise en relations avec les ONG qui s'activent dans l'assistance des EDV aussi bien au niveau national qu'international, etc.;

- ⇒ Rechercher des collaborations, voir des synergies dans le domaine de la santé/hygiène ;
- ⇒ Renforcer la sensibilisation en impliquant plus d'organisations de défense des droits des enfants ;
- ⇒ Impliquer davantage les OPH dans l'identification des EDV, la sensibilisation, la communication et l'exécution des activités du projet. Cela peut se faire à travers la mise en place d'un cadre d'échanges entre les institutions impliquées (comité de suivi au niveau national et local) ;
- ⇒ Instaurer un partenariat avec Sightsavers pour enrichir l'expérience acquise dans l'éducation inclusive des EDV mais aussi avec HI pour les besoins d'extension en intégrant l'éducation inclusive des sourds bien que le développement et l'extension de ce qui se fait avec les EDV demeure une priorité ;

Recommandations à l'égard du MEN des IA et des IEF

- ⇒ Instaurer des activités de rencontres et d'échanges entre enseignants des classes transitoires et des classes inclusives surtout sur les questions relatives à la pédagogie coopérative et différenciée ;
- ⇒ Faire porter le plaidoyer auprès du Ministère en charge de l'action sociale par les OPH, les autorités locales et le MEN pour l'obtention des cartes d'égalité des chances par les EDV bénéficiaires du projet ;
- ⇒ Améliorer la qualité des infrastructures des écoles inclusives, notamment leurs équipements sanitaires pour les rendre en partie plus adaptés aux EDV ;
- ⇒ Renforcer les capacités des OPH en collaboration avec le MSAS pour une meilleure implication des OPE ou personnes handicapées, et prévoir des appuis sous forme de financement d'AGR, d'appui institutionnel, etc. ;
- ⇒ Organiser avec les OPH des caravanes de sensibilisation sur l'éducation inclusive dans les différentes régions en particulier les régions d'intervention du projet ;
- ⇒ Instituer des prix de l'excellence pour les meilleurs élèves, les meilleurs enseignants et les meilleures écoles inclusives et en faire des occasions de grande communication et de plaidoyer auprès des autorités ;

- ⇒ Introduire dans la prochaine programmation un volet relatif à l'adoption et à la mise à l'échelle du modèle d'éducation inclusive par les autorités ;
- ⇒ Mettre en place un programme d'harmonisation et de complémentarité des interventions en éducation inclusive des différents opérateurs ou projets.

Recommandations à l'égard des OPH

- ⇒ Accentuer le plaidoyer/sensibilisation auprès des mécènes pour la prise en charge du transport des EDV dans les régions et chercher des moyens de transport alternatifs ;
- ⇒ Renforcer la sensibilisation sur l'éducation des personnes handicapées visuel et former des relais au sein des familles pour l'accompagnement des EDV en classe transitoire (EDV-CT) et inclusive (EDV-CI) ;
- ⇒ Organiser avec le MEN des caravanes de sensibilisation sur l'éducation inclusive dans les différentes régions d'intervention du projet ;
- ⇒ Intégrer dans les activités du projet un agenda de rencontres avec les institutions de la république (Assemblée Nationale, CESE, etc.) pour un travail d'explication et de plaidoyer autour du modèle d'éducation inclusive expérimenté par le projet
- ⇒ Collaborer avec les autorités territoriales pour trouver les moyens d'accompagner les EDV en classe transitoire en termes de famille d'accueil de centre d'hébergement, de transport etc.

ANNEXES

1. Termes de référence
2. Liste des personnes interrogées
3. Bibliographie